

Une fois les collèges fermés, où iront les élèves ?

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | samedi 23 septembre 2017

722 mots



Le faible taux d'occupation du collège Henri-Sellier de Colombelles est mis en avant pour justifier la fermeture de l'établissement. - Crédit Archives Ouest-France

Si la question n'était pas à l'ordre du jour de la session publique du conseil départemental, vendredi, la fermeture des collèges de Port-en-Bessin et Colombelles s'est invitée dans les débats.

Si l'on devait bien parler « collèges », ce vendredi, au conseil départemental, c'était avant tout pour examiner la dotation des établissements pour l'année scolaire 2017-2018. Cependant, Bertrand Havard (PS, canton d'Ifs) n'a pas pu, de son propre aveu, « **ne pas revenir sur l'annonce de fermeture des collèges de Port-en-Bessin et de Colombelles pour la rentrée 2018** ».

L'élu a pointé « **le passage en force** » de la décision. Même si « **nul ne peut nier la baisse des effectifs** », Bertrand Havard a plaidé pour la prise en compte des réalités du territoire. Entre autres, la création de nouveaux logements à l'est de l'agglomération caennaise, « **ou encore le fait qu'à chaque fermeture d'un établissement public, c'est du pain béni pour les établissements privés** ».

Erwann Bernet demande de ne pas seulement « **regarder le taux d'occupation actuel** ». Compte tenu des perspectives de développement démographique, le conseiller départemental de la majorité (Hérouville-Colombelles) mise sur la période de concertation qui s'ouvre « **pour trouver une solution plus équitable** ». Bertrand Havard a donc suggéré au président, Jean-Léonce Dupont, d'accepter « **une solution honorable pour tous. Je vous demande un moratoire pour arrêter le dispositif de fermeture de Colombelles.** »

« Raisonner collège de territoire »

Tout du moins, les élus réclament du temps pour envisager au mieux l'étape suivante : où seront affectés les élèves de ces établissements une fois fermés ? Une question qui comporte plusieurs

enjeux en termes de capacités d'accueil des établissements alentour, de moyens attribués au titre du Rep (Réseau d'éducation prioritaire), voire de mixité sociale ? Cette réaffectation aura aussi des conséquences quant aux frais de transport scolaire ou de cantine pour les familles de Colombelles et Port-en-Bessin.

Présidente de la commission animation/jeunesse, Clara Dewaële-Canouel (Union des démocrates, Falaise) le souligne : « **Nous souhaitons travailler sur différents scénarios qui n'ont pas été arrêtés. Il faut raisonner collège de territoire, un collège n'est pas attribué à une ville en particulier.** »

Jean-Léonce Dupont demeure prudent quant aux perspectives d'évolution démographique avancées par les différents interlocuteurs. Certes, la population de Colombelles a augmenté, en lien avec la hausse du nombre de logements, « **mais le nombre de collégiens a baissé. Il ne faut donc pas tirer des conclusions hâtives** ». Il a rapidement évacué la « **querelle public-privé, les évolutions sont à la marge** ». Et ravivé la mémoire de Bertrand Havard : « **Lorsque nous avons décidé la création du nouveau collège de Mondeville, nous savions que cela aurait des conséquences sur son environnement.** »

Sur la méthode employée, qualifiée de « **bourrin** » par Christian Piélot (PS, Troarn), le président assume : « **C'est notre décision, que nous avons partagée avec la direction académique. Mais pour la mise en place et d'ici la fermeture, plusieurs scénarios vont être examinés.** » La question de la fermeture sera soumise au vote des élus en février. « **Je vous inviterai à prendre vos responsabilités** », a conclu le président qui a rappelé qu'actuellement, 5 300 places sont vacantes dans les établissements, « **soit l'équivalent de 12 collèges, et ce serait 21 collèges si nous ne faisons rien...** »

Nathalie LECORNU-BAERT.